

I. SYNOPSIS DE RFQ

Le programme «Appui à la Valorisation du potentiel Agricole du Nord, à la Sécurité Economique et Environnementale» (AVANSE) financé par l'USAID et mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), est un programme d'une durée de cinq ans destiné à développer une croissance économique durable, soutenable et significative dans une zone à fort potentiel de production agricole composée du Nord et du Nord-est de la République d'Haïti. En implantant le Système d'Incitation *via* les Bons d'achats (SIBA) qui est un programme de support auprès des petits agriculteurs, AVANSE recherche, autant que possible, à remplacer les subventions directes destinées à l'introduction des nouvelles techniques par un système de bons d'achat (BA) plus orienté vers le marché. Ce système est conçu pour aider la demande du marché et les capacités des fournisseurs à livrer les intrants clé des paquets techniques qui sont vulgarisés par AVANSE. Depuis février 2014, AVANSE a testé et validé le fonctionnement du SIBA et a lancé en mars 2015 un système de « e-voucher » innovant permettant un enregistrement des transactions commerciales des acteurs en temps réel sur une plateforme consultable en ligne.

AVANSE à travers son Système d'Incitation *via* les Bons d'Achat (SIBA) subventionnera la demande des engrais en fournissant des bons d'achat aux producteurs d'AVANSE à retirer dans le réseau d'institutions financières affiliées et qu'il pourront échanger contre des produits aux boutiques d'intrants affiliées de leur choix. Cette activité est prévue jusqu'à la fin d'AVANSE en juillet 2017.

Dans cette optique, AVANSE lance un appel d'offre dans le but d'identifier la ou les Entreprises/firmes pouvant constituer un stock d'engrais à l'avance pour les prochaines saisons de riz, afin que les distributeurs d'intrants déjà affiliés au SIBA puissent s'y approvisionner, et ce jusqu'à la fin du projet.

1. Référence	RFQ-AVANSE-GS-SIBA-2016-03
2. Date d'émission	24 mai 2016
3. Date et heure de réception des offres	07 juin 2016 Passé ce délai, les offres ne seront pas acceptées et les enveloppes sans ces références requises ne seront pas prises en compte.
4. Date de réception de questions	31 mai 2016
5. Contact / Adresse email pour poser les questions	Service des Sous-Contrats Email : avanse_subcontracts@dai.com
6. Titre	Identification et affiliation d'une (des) Entreprises / Firmes importatrices pour la livraison des engrais aux distributeurs affiliés au programme SIBA dans les départements du Nord et du Nord-est.

<p>7. Bureau / Adresse physique pour soumission des Offres</p>	<p>Les offres devront être acheminées sous pli cacheté en trois(3) exemplaires, à l'attention du Bureau des Sous-Contrats d'AVANSE :</p> <p>AVANSE Bureau des sous contrats 2, Rue Gérard, Babiole, Haut du Cap Cap Haïtien, HAITI</p>
<p>8. Prévision sur Prix</p>	<p>Les termes spécifiques et les conditions prévus sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- Un accord d'achat général (BPA) sera accordé pour une période de trois (3) mois dans lequel des prix à l'unité seront établis pour une catégorie des services fournis.-Il faut noter que les prix ne seront pas changés pendant la période de la performance du BPA.- Le BPA fixera les modalités de livraison et de facturation.- Sous le BPA, DAI accordera un bon de commande à prix fixe (PO) délivré en GOURDE, qui comprendra les coûts et les surcoûts associés à l'emballage des sacs d'engrais de 100 lbs.-Si plusieurs fournisseurs ont été sélectionnés pour un BPA, DAI peut accorder un PO à n'importe quel fournisseur basé sur la date de livraison, le prix et la capacité du fournisseur à produire le service selon la qualité et les autres exigences de la demande.-DAI a le droit d'accorder un PO, plusieurs PO ou aucun PO sous le BPA.-DAI peut attribuer un contrat de service sans discussions. Par conséquent, les Offres de prix devraient contenir des meilleures conditions de l'entreprise basant sur le prix et les spécifications techniques. <hr/> <ol style="list-style-type: none">1. Les prix proposés doivent être donnés <u>dans la monnaie locale du pays, c'est-à-dire en gourde haïtienne</u> ; tout coût soumis dans une autre monnaie ne sera pas accepté.2. Le montant total de l'offre doit être soumis en lettre et s'il y a une différence entre le montant soumis en chiffre et celui soumis en lettre, le montant soumis en lettre a préséance.3. Les prix unitaires et prix totaux incluront tous les coûts associés à l'importation, le stockage, et la livraison des engrais chez les distributeurs d'intrants affiliés dans les Départements du Nord et du Nord-Est. Le soumissionnaire inclura aussi dans son offre financière les surcoûts associés à l'impression des logos d'AVANSE sur chaque sac d'engrais. A cette fin, les coûts unitaires totaux incluant ces surcoûts devront être fournis par sac de 100 lbs; (voir Annexe A).

	<p>4. Une remise d'offre de prix, en aucun cas n'oblige le projet AVANSE ou l'USAID à accorder un achat, et n'engage pas le projet AVANSE ou l'USAID à payer des frais encourus dans la préparation et la présentation d'une offre de prix.</p>
<p>9. Mode de Paiement</p>	<p>Le projet AVANSE remboursera l'importateur, à la place des distributeurs, de la valeur du bon d'achat correspondant au prix de vente des engrais aux distributeurs, tel que préalablement négocié avec AVANSE dans le cadre de cet RFQ une fois ceux-ci soumis à AVANSE pour remboursement par les distributeurs. AVANSE a le droit de changer le mode de paiement à n'importe quel moment pendant la période de performance du sous-contrat.</p> <p>Ce remboursement se fera après la livraison des engrais aux distributeurs par l'importateur et dans un délai de 15 jours une fois AVANSE a reçu les bons d'achats par les distributeurs d'intrants et que les produits sont aussi livrés aux producteurs.</p>
<p>10. Critère de sélection</p>	<p>Le marché sera accordé à l'offrant avec l'offre la plus compétitive, techniquement acceptable et qui répond aux exigences du RFQ.</p>
<p>11. Instructions générales aux Entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer les offres au plus tard le 7 juin 2016. Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion du projet AVANSE. • Les offrants doivent présenter une cotation complète en copie dure dûment signée et scellée. Veuillez inclure sur l'enveloppe scellée «RFQ-AVANSE-GS-SIBA-2016-03». • Les offrants doivent remplir le calendrier de prix dans l'annexe A. Les offrants doivent signer et dater la cotation, au lieu d'une lettre de motivation formelle. • Les offrants doivent confirmer par écrit que l'initiateur comprend parfaitement que leur proposition doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. • Le prix inclura les coûts des engrais et le surcoût (impression du logo sur le sac, stockage, transport des engrais chez les distributeurs). • Les offrants devront aussi faire mention du délai de livraison dans leur offre en se référant à l'annexe A. • AVANSE prévoit d'accorder un seul sous-contrat dans lequel il y aura deux commandes de 600 livres chacun. • L'importateur devra livrer des sacs imprimés avec le logo du programme AVANSE (l'Annexe D donne un modèle indicatif de logo); le cout unitaire sera également par sac de 100 livres. Chaque sac d'engrais devra porter l'inscription du type d'engrais contenu avec la formule d'engrais

	<p>correspondante et la date de fabrication du produit (voir Annexe D pour la description complète);</p> <ul style="list-style-type: none"> •L'importateur devra vérifier que chaque coût unitaire proposé pour chaque engrais inclut le prix de l'impression des logos, du stockage et de livraison aux distributeurs d'intrants affiliés au programme situés dans les Départements du Nord et du Nord-Est tel que listés en Annexe B (Grison-Garde, Ouanaminthe, Ferrier, Fort-Liberté, Malfety, Quartier Morin). •L'importateur fournira pour chaque engrais une fiche technique tel que décrite dans l'Annexe C.
<p>12. Compréhension au sujet du RFQ</p>	<p>Chaque fournisseur est responsable de la lecture très attentivement et la compréhension des termes et des conditions du présent appel d'offre. Toutes les communications concernant cet appel d'offre doivent être faites uniquement par le bureau de délivrance et doivent être soumises par écrit remis au Bureau de délivrance au plus tard à la date indiquée ci-dessus. Toutes les questions reçues seront compilées et une réponse par écrit sera distribuée à tous les intéressés.</p>
<p>13. Spécifications techniques et exigences d'acceptabilité technique</p>	<p>Fournir une offre de prix détaillée des prix unitaires et totaux pour chaque engrais listé en prenant en compte le calendrier en annexe A. Les offres devront aussi être transposées en sac de 100 livres.</p> <p>En plus de répondre aux spécifications techniques indiquées ci-dessus, les offrants sont tenus de respecter ou dépasser les facteurs non économiques importants énumérés ci-dessous:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les offrants doivent posséder au moins un (1) an d'expérience dans le domaine de la commercialisation des intrants agricoles. Acquisition des engrais similaires à d'autres clients (<i>liste de clients, une personne de contact et un numéro de téléphone</i>). 2. Les offrants doivent pouvoir prouver sa capacité à respecter les délais de livraison requis, tel que démontré par des lettres de référence de clients précédents. 3. Les offrants doivent pouvoir répondre aux questions et demande d'informations supplémentaires si besoin, dans un délai de 5 jours ouvrables (sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI), faute de quoi, ils seront non éligible pour compléter le processus. Au-delà des 5 jours, DAI se réserve le droit de contacter le 2^{ème} fournisseur présélectionné.

<p>14. Détermination et responsabilité des offrants</p>	<p>DAI est très prudente par rapport à son accord avec l'offrant, et devra être rassurée qu'il est un offrant responsable. Lors de l'évaluation de la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants seront pris en considération:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La source, l'origine et la nationalité des services ne sont pas d'un pays interdit (voir ci-dessous). 2. Disposer de ressources financières suffisantes pour fournir des biens ou de la capacité à obtenir des ressources financières. 3. Possibilité de se conformer à la prestation requise ou proposée ou les délais de performance. 4. Avoir un dossier satisfaisant sur le rendement passé. 5. Maintenir un dossier satisfaisant d'intégrité et d'éthique des affaires. 6. Etre qualifié et admissible à exécuter des travaux en vertu des lois et règlements applicables.
<p>15. Code géographique</p>	<p>Selon le code géographique autorisé pour son contrat le projet AVANSE ne peut acquérir des biens et services en provenance des pays suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code géographique 937: Les biens et services en provenance des États-Unis, le pays coopérant, et «pays en développement» autres que les «pays en développement avancés: À l'exclusion des pays interdits Une liste des« pays en développement »ainsi que les« pays en développement avancés " peut être trouvé à l'adresse: http://www.usaid.gov/policy/ads/300/310maa.pdf et http://www.usaid.gov/policy/ads/300/310mab.pdf respectivement. • Le projet AVANSE doit vérifier la source, de la nationalité et de l'origine, des biens et des services et d'assurer (dans la mesure du possible) que la DAI ne pas acquérir des services en provenance des pays interdits énumérés par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) que les pays sanctionnés. La liste actuelle des pays sous sanctions globales comprennent: Cuba, Iran, Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Le projet AVANSE est interdit de faciliter une transaction par un tiers si cette transaction serait interdite si elle est effectuée par DAI. • En soumettant une proposition en réponse à cet appel d'offre, les offrants confirment qu'ils ne violent pas la source et les exigences en matière de nationalité et que les services sont conformes au Code géographique et les exclusions pour les pays interdits.
<p>16. Données Universal Numbering System (DUNS)</p>	<p>Toutes les organisations américaines et étrangères qui reçoivent des sous-traitants de premier rang / bons de commande d'une valeur de 25.000 \$ et plus on besoin d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. Les organisations sont exemptées de cette obligation si le revenu brut provenant de toutes sources dans l'année d'imposition précédente était de moins de 300.000 \$. Le projet AVANSE exige que les offrants signent la déclaration d'auto-certification si l'initiateur demande l'exemption pour cette raison.</p>

	<p>Pour celles qui ont besoin d'obtenir un numéro DUNS, vous pouvez vous référer à l'Annexe F: Instructions pour obtenir un numéro DUNS. Pour ceux qui n'ont pas besoin d'obtenir un numéro DUNS, vous pouvez vous référer à l'Annexe G: auto-certification d'exemption de DUNS Exigence.</p>
17. Conformité et conditions	<p>L'offrant doit être au courant des termes et conditions générales pour un contrat résultant de ce RFQ. Celui qui est choisi doit se conformer à toutes les représentations et les attestations de conformité énumérées dans l'annexe B.</p>
18. Éthique d'achat	<p>En soumettant une offre, les offrants certifient qu'ils n'ont pas / ne tenteront pas de corrompre ou de faire des paiements aux employés de AVANSE en contrepartie de préférence, pas plus que tous les paiements à des terroristes ou des groupes soutenant les terroristes. Une telle pratique constitue une pratique immorale, illégale et corrompue et l'offrant ou le personnel d'AVANSE peut signaler les infractions à l'éthique sans frais et conformité Anonymous Hotline au +1 855-603-6987, via le site DAI, ou par courriel à FPI_hotline@dai.com.</p>

II. Activité de formation

Une fois le ou les importateurs sélectionnés pour cette activité, celui-ci (ceux-ci) sera (seront) formé (s) par l'équipe SIBA sur les deux thèmes suivants :

- **le fonctionnement du SIBA:** l'Entreprise/firme importatrice devra avoir une compréhension globale du système afin d'en comprendre l'objectif et d'en respecter les principes de bases ; toutefois, étant donné que le rôle de la firme se limite à la constitution d'un stock d'engrais à l'avance et que celle-ci n'aura pas à gérer de bons d'achat directement, les connaissances resteront d'ordre informative et générale ;
- **l'utilisation du code PIN de la firme pour faire le suivi du stock :** l'Entreprise ou les Entreprises identifiées recevront un code PIN afin de les identifier, qu'elles devront utiliser lors de la livraison des engrais aux distributeurs affiliés ;

Le lieu de ces formations se fera à AVANSE.

III. Conditions d'admissibilités

Entreprises/Firmes expérimentées dans le domaine de commercialisation des intrants Agricoles

- Une expérience prouvée d'au moins un (1) an dans le domaine de l'importation des engrais en Haïti ;
- Une capacité financière en adéquation avec les quantités des engrais demandées ;
- Une capacité de livraison des engrais au réseau de distributeurs d'intrants affiliés à AVANSE implantées dans les Départements du Nord et du Nord-Est;

Documents à soumettre :

- a) Une lettre manifestant l'intérêt en fournissant les informations indiquant que la firme est qualifiée pour exécuter les services requis ;
- b) Une description de son implantation en Haïti dans le domaine de l'importation et la distribution des engrais en Haïti ;
- c) Documents prouvant l'enregistrement légal de l'entreprise/firme auprès de l'instance correspondante de l'État haïtien (MCI, MPCE, etc.), à savoir : Statut de la Société, Quitus Fiscal et Patente.
- d) Confirmer la capacité de l'entreprise/firme à importer des engrais en sac de 100 lbs. Voir modèle d'emballage en annexe.

V. Critères de Sélection

Critères d'Evaluation et Sélection

Critère de sélection	Documents
1. Être implanté dans une zone d'intervention du projet proche des agriculteurs participants.	Document(s) prouvant l'implantation des entreprises dans les zones d'activité du projet, c'est-à-dire dans les Départements du Nord et du Nord-Est.
2. Détenir une patente pour l'exercice fiscal en cours pour les entreprises individuelles ; Ou preuve de renouvellement de patente pour l'exercice fiscal en cours.	Photocopie certifiée conforme de la patente (DGI) pour l'année fiscale en cours ;
3. Avoir une antériorité dans le métier au minimum un (1) an.	Date de création de l'Entreprise / Firme

ANNEXES

Annexe A: Offre de Prix

ENGRAIS CHIMIQUES

#	Culture	Description	Quantité Totale en MT	Quantité total (sacs de 100 Lbs)	Prix Unitaire en sac de 100 lbs incluant Importation, Impression logos sur sac, stockage et transport vers distributeurs	Date de disponibilité du stock aux distributeurs (50% de la commande totale)	Date de disponibilité du stock aux distributeurs (50% de la commande totale)
1	Riz	NPK 20.20.10	55	1,200		25 Juin 2016	25 Aout 2016
2	Riz	DAP	55	1,200		25 Juin 2016	25 Aout 2016
3	Riz	Urée	55	1,200		25 Juin 2016	25 Aout 2016

NOTE : Taux de conversion utilisé: 1 tonne métrique = 22 sacs de 100 lbs

Pour chaque culture d'engrais, veuillez spécifier les composants. AVANSE préfère les composants qui sont moins affecté par l'humidité.

Délai de livraison:

Nous, soussignés _____ certifions de la véracité des prix offerts ci-dessus.

Nous comprenons qu'AVANSE n'est pas tenu d'accepter toute proposition qu'il reçoit.

Signature autorisée: _____

Nom et titre du signataire: _____

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Email: _____

Sceau de la compagnie :

Annexe B: Tableau des Distributeurs affiliés et candidats au SIBA par zones d'intervention

#	Distributeurs affiliés	Location
1	Jaden Lakay	Ouanaminthe
2	Jaden Lakay	Quartier Morin
3	Bel Jaden	Ferrier
4	Dieu Le Sait Boutique	Grison Garde
	Distributeurs candidats	Location
5	AGROPAM	Ouanaminthe
6	Solisyon Agrikòl	Vieux bourg
7	Tout sezon Agrikòl	Ferrier

Les distributeurs devront passer commande directement à l'Entreprise ou les Entreprises importatrices identifiées. Celle(s)-ci livrera aux distributeurs affiliés et se verra attribuer un code PIN par AVANSE lui permettant de valider sur le Smartphone du distributeur les quantités et types de produits livrés et ce pour chaque livraison.

Annexe C: Modèle de Fiche Technique pour les engrais

Pour chaque formule d'engrais, le fournisseur devra fournir une Fiche Technique à AVANSE et aux distributeurs affiliés avec les informations suivantes afin de garantir la qualité du produit livré:

- Composition de la formule d'engrais (liste des composants et part de chaque composant dans la formule) ;
- Provenance des engrais ;
- Date de fabrication des produits ;
- Date d'expiration ;
- Précaution de manipulation,
- Mode d'entreposage/stockage des engrais (température, humidité) et de conservation (temps de stockage maximum recommandé) ;

Mode de disposition des engrais usagers (modalités et conditions de reprise des engrais si nécessaire) ;

Annexe D : Emballage sac d'Engrais - Logo d'AVANSE

Note : Chaque sac d'engrais devra porter les inscriptions suivantes :

- Nom du produit
- Nom des ingrédients actifs dans le produit
- Le pourcentage de concentration des ingrédients actifs dans le produit
- Pays d'origine
- Nom de l'importateur et contact
- Date de fabrication

Les Mentions optionnelles suivantes peuvent être ajoutées mais ne sont pas forcément obligatoires:

- Pourcentage de concentration des matières inertes
- Précautions de sureté à suivre pendant le mixage et l'application des engrais
- Numéro du lot et date d'expiration



NB : Ici à titre de modèle, le logo qui a été utilisé avec l'importateur identifié en 2014-2015

Annexe E: Déclarations et attestations de conformité

- 1- **Fédérale Exclue Liste des parties** - Le fournisseur sélectionné n'est actuellement pas exclu, suspendu ou jugé irrécevable pour une attribution d'un marché par un organisme fédéral.
- 2- **Rémunération des dirigeants Certification**- FAR 52,204 à 10 nécessite DAI, en tant que maître de contrats du gouvernement fédéral américain, de signaler des niveaux de rémunération des cinq dirigeants de sous-traitance les mieux rémunérés à la responsabilisation de financement fédéral et de la loi sous-Award système de Transparency Report (FSRS)
- 3- **Rappel du décret sur le terrorisme Financement**- L'entrepreneur exécutif des États-Unis et la loi américaine interdit les transactions avec, et l'apport de ressources et de soutien aux individus et organismes liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire pour assurer le respect de ces décrets et des lois. Les bénéficiaires ne peuvent pas s'engager à, ou fournir des ressources ou le soutien, personnes et organisations liées au terrorisme. Pas de soutien ou des ressources peuvent être fournies à des personnes ou entités figurant sur les Specially Designated Nationals et Bloqué liste des personnes maintenues par le Trésor américain (ligne à www.SAM.gov) ou la Liste des Nations Unies pour la sécurité de désignation (en ligne à l'adresse: http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml). Cette disposition doit être inclus dans tous les sous-traitants / sous récompenses attribuées en vertu du présent contrat.
- 4- **La traite des personnes** - Le titulaire ne peut pas faire le trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée), se procurer le commerce du sexe, et utiliser forcé travail au cours de la période de ce prix.
- 5- **Certification et divulgation concernant le paiement à influencer certaines transactions fédérales** – L'offrant atteste qu'il est actuellement, et restera dans le respect des FAR 52,203 à 11, la certification et à la divulgation en matière de paiement à influencer certaines transactions fédérales.
- 6- **Conflit d'organisation d'intérêt** - Les offrants certifient qu'ils sont conformes au FAR Part 9.5, conflits organisationnels d'intérêt. L'offrant atteste qu'il fournira toute information relative au conflit d'intérêt qui pourrait exister lors d'une transaction tout en soumettant un document écrit qui pourra décrire l'évolution de la situation.
- 7- **Taille de l'entreprise et la classification (s)** - le soumissionnaire atteste qu'il est exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la classification (s) ci-dessus, conformément aux définitions et exigences stipulées dans la FAR 19, Programmes des petites entreprises.
- 8- **Interdiction des installations distincts** – L'offrant atteste qu'il est conforme aux FAR 52.222-21, l'interdiction des installations distincts.
- 9- **L'égalité des chances** – L'offrant atteste qu'il ne discrimine pas contre un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, le sexe, la religion, le handicap, la race, la couleur ou l'origine nationale.
- 10- **Lois du travail** – L'offrant atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois du travail.
- 11- **Federal Acquisition Regulation (FAR)** – L'offrant atteste qu'il est familier avec la Régulation d'Acquisition Fédérale (FAR) et de ne pas violer les certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris les certifications limitées en matière de lobbying, pots de vin, l'égalité des chances en matière d'emploi, l'action de l'affirmation, et les paiements pour influencer les opérations fédérales.
- 12- **Conformité des employés** – Les offrants donnent une garantie qu'ils auront besoin de tous les employés, les entités et les personnes qui fournissent des services en rapport avec l'exécution d'un ordre d'achat DAI pour se conformer aux dispositions de l'arrêté d'achat qui en résulte et à tous les fédéral, d'État et locaux lois et règlements dans le cadre des travaux qui y sont associés.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions ci-dessus et toutes les clauses fédérales américaines applicables du présent document, et seront invités à signer ces représentations et certifications lors de l'attribution.

Annexe F: INSTRUCTIONS POUR L'OBTENTION D'UN NOMBRE DUNS

Remarque: Il est obligatoire pour votre organisation de fournir un numéro DUNS à DAI

I. SOUS-TRAITANCE / COMMANDES: Toutes les organisations nationales et étrangères qui reçoivent des commandes de premier rang de sous-traitance / achat d'une valeur de 25.000 \$ et plus sont obligés d'obtenir un numéro DUNS avant la signature de l'accord. *Votre organisation est exemptée de cette obligation si le revenu brut tiré de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente était au-dessous de \$ 300,000. Merci de voir le formulaire d'auto-certification ci-joint.*

II. AIDES FINANCIÈRES: Toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifié et FOG) d'une valeur égale ou supérieure à 25000 \$ et effectuent des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de toute valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS; l'exemption pour les moins de 25,000 \$ s'applique aux seuls organismes étrangers.

Aucune sous-traitance / OP (\$ 25,000 + ci-dessus) ou Aides financières ne seront signés par DAI SANS l'obtention préalable un numéro DUNS.

Remarque: La détermination d'un soumissionnaire / requérant résultant de cette DP / RFQ / RFA est subordonnée à la fourniture par le gagnant d'un numéro DUNS à DAI. Les organisations qui ne parviennent pas à fournir un numéro DUNS ne recevront pas d'allocation et DAI choisira un autre fournisseur / sous-traitant / bénéficiaire.

Contexte:

Résumé des exigences du gouvernement américain actuel - DUNS et rapports dans la base de données FSRS

Le système de numérotation (Universal Data DUNS) est un système développé et géré par Dun et Bradstreet qui attribue un identifiant unique à neuf chiffres à une entité commerciale. Il s'agit d'une norme commune dans le monde entier et les utilisateurs incluent le gouvernement des États-Unis, la Commission Européenne et l'Organisation des Nations Unies. Le numéro DUNS sera utilisé pour mieux identifier les organisations connexes qui reçoivent du financement fédéral des États-Unis, et fournir les noms et données d'adresse cohérentes pour les systèmes d'application électroniques.

Le gouvernement des États-Unis exige que tous les demandeurs de subventions monétaires de premier rang (i) et tous les ordres de sous-contrat / achat de premier rang de \$ 25,000 ou plus aient un numéro DUNS avant que DAI donne une allocation à cette entité.

EXIGENCE DE DAI AU RAPPORT DE DONNÉES DANS LA BASE DE DONNÉES FSRS :

En outre , conformément à la Loi Fédérale de Financement et Loi Sur la Transparence de l'année 2008 ; FAR 52,204 à 10 , " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous-contrat de premier rang*» (révisée en Juillet 2010) , et la sous-partie - 4.14 " *Rapport de la rémunération des cadres et des attributions de sous- contrat de premier rang*» à compter du 1er Mars 2011, DAI est obligé de signaler tout sous- contrat de premier rang nouvellement attribué de \$ 25 000 ou plus dans la base de données FSRS (Normes de Sécurité des Spécifications Fonctionnelles) à <http://www.fsr.gov>.

Conformément à AAPD 11-01 modifié, toutes les entités étrangères qui reçoivent des subventions monétaires de premier rang (standard, simplifié et FOGs) avec une valeur égale ou supérieure à 25000 \$ et effectuant des travaux en dehors des États-Unis doivent obtenir un numéro DUNS avant la signature de la subvention. Tous les organismes américains qui sont les bénéficiaires de subventions monétaires de premier rang de quel que soit la valeur sont obligés d'obtenir un numéro DUNS ; l'exemption pour les moins de 25,000 \$ s'applique aux seuls organismes étrangers. Conformément à l'AAPD ainsi que 2 CFR Parties 25 et 170, DAI est tenu de faire un rapport sur les bénéficiaires dans la base de données de la FSRS. Les informations communiquées pour les sous-contrats et subventions seront disponible pour le public à .1.5.

Annexe G: Auto Certification d'Exemption d'Exigence DUNS Pour Les Sous-traitants Et Fournisseurs

Dénomination sociale de l'entreprise: _____

Adresse physique: _____

Ville physique: _____

Province étrangères physique (le cas échéant) : _____

Pays Physique: _____

Signature du certificateur _____

Nom complet du certificateur (Nom, prénom / noms) : _____

Titre du certificateur: _____

Date de certification (jj / mm / aaaa) : _____

Le sous-contractant/Vendeur dont le nom d'affaire juridique est fourni dans la présente, atteste que nous sommes une organisation exonérée d'obtenir un numéro DUNS, comme le revenu brut reçu de toutes les sources dans l'année d'imposition précédente est au-dessous de 300.000 USD.

Annexe H. Bonnes Pratiques Environnementales pour le Stockage des Engrais

Gestion du stockage des engrais

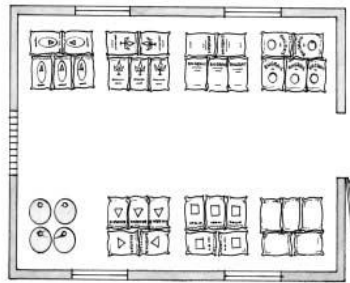
- Aérer le magasin pendant les heures chaudes de la journée et fermer la boutique pendant la nuit et les fortes pluies ;
- Vérifier la qualité des stocks à l'entrée et /ou la sortie de chaque sac du magasin ;



- Il faut connaître les besoins de la boutique d'intrants ; le gérant fait la situation du stock des produits pour connaître les besoins réels de la boutique ; lors de la réception des produits il faut vérifier si tous les produits commandés ont été intégralement livrés ;
- Lors de l'approvisionnement de la boutique d'intrant en fertilisant, il faut vérifier que les sacs d'engrais contiennent au minimum les informations suivantes :
 - Le type d'engrais;
 - La formule chimique de l'engrais (nombre d'unités fertilisantes) ;
 - Le poids du sac ;
 - Nom et l'adresse du fabricant ;
 - L'année de fabrication de l'engrais.
- Pour bien stocker et préserver la qualité des engrais il faut :
 - Utiliser des palettes en bois afin d'isoler les engrais du sol et assurer une bonne ventilation dessous les sacs.



- Laisser 20 cm entre les murs et les palettes, 1/2 m entre les piles pour faciliter le passage ;
- Que l'allée centrale soit suffisamment large (80 cm) pour faciliter l'accès aux différentes piles ;
- Une pile pour chaque type d'engrais pour faciliter le contrôle des stocks et éviter les erreurs de livraison ;



- Empiler 10 sacs au maximum pour éviter la prise en masse des sacs au-dessous de la pile (la prise en masse rend impossible une bonne utilisation des engrais par les agriculteurs /impossible pour un épandage homogène), dépendamment de la taille de la pièce ;
- Que les coutures soient tournées vers l'intérieur pour éviter de déchirer les sacs lors de la manutention ;
- S'assurer que la manutention soit correcte afin de réduire les risques de perforation des sacs et de pertes ; évitez de tirer les sacs par terre; Se laver les mains après toute manipulation des sacs d'engrais.

